
**Enregistrement d'armoiries de personne physique ou
d'association familiale**

A.M. 17-03-2022

M.B. 19-05-2022

La Ministre de la Culture, par arrêté ministériel du 17 mars 2022 a accordé, conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 octobre 2010 portant exécution du décret du 12 mai 2004 relatif à l'enregistrement d'armoiries de personne physique ou d'association familiale, l'enregistrement des armoiries de personne physique suivantes :

155. M. Robert Dorian, né à Aunay-sur-Odon le 8 août 1994 : coupé : au 1 d'azur à une croix pattée diminuée en chef et deux chevaux cabrés affrontés, le tout d'argent ; au 2 de sinople à une tour d'argent maçonnée de sable ouverte et ajourée du champ son sommet brochant sur le trait de partition. L'écu surmonté d'un heaume de tournoi d'argent doublé et attaché de gueules, aux bourrelet et lambrequins de sinople et d'argent.

Cimier : une tête et col de cerf d'argent ramée de sable.

Devise : FIDES ERGA FAMILIAM NOSTRAM en lettres de sinople sur un listel d'argent.

Dévolution : pour lui-même, son père Fabrice ROBERT (° 1959), son frère et sa soeur ainsi que pour tous leurs descendants porteurs du nom.

Cet arrêté entre en vigueur au moment de sa signature.